



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Groupe de Concertation
Transversal
« International »

Groupe « Chine »

Renforcer la coopération scientifique et technologique avec la Chine

2011

Plan d'orientation
stratégique - synthèse



Le Groupe de Concertation Transversal « International » (GCTI), chargé de mettre en œuvre le volet international de la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI)¹, a réalisé en 2010 une étude sur *La coopération scientifique et technologique franco-chinoise : le point de vue français*². Ce diagnostic a conduit à l'élaboration d'un plan d'orientation stratégique à l'attention des acteurs de la recherche française (ministères, agences, alliances, organismes, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, pôles de compétitivité, entreprises...). A l'issue de cet exercice stratégique a été constitué un comité de suivi comprenant les ministères, les alliances, les agences et des personnalités qualifiées.

¹ [http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/SNRI/69/8/Rapport_general_de_la_SNRI -
version_finale_65698.pdf](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/SNRI/69/8/Rapport_general_de_la_SNRI_-_version_finale_65698.pdf)

² Groupe de Concertation Transversal « International » - Groupe de travail « Chine », *La coopération scientifique et technologique franco-chinoise : le point de vue français*, MESR (SNRI), novembre 2010 (http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/00_novembre/78/3/Groupe_de_Concertation_Transversal_161783.pdf)

La Chine évolue rapidement du statut d' « atelier du monde » vers celui de « laboratoire du monde ». Elle est devenue au deuxième trimestre 2010 la deuxième puissance économique mondiale en termes de PIB. Elle sera vraisemblablement d'ici 15 à 20 ans la première nation scientifique devant les Etats-Unis. Avec une croissance de 173 % entre 2001 et 2007, elle est passée du 7^e au 2^e rang mondial en termes de nombre de publications scientifiques. Les dépôts de brevets et de modèles d'utilité ont par ailleurs été multipliés par 6 entre 2000 et 2009. Sa capacité de recherche (budget, équipements, ressources humaines) monte en puissance, le XII^e Plan quinquennal (2011-2015) faisant du développement scientifique la base du développement socio-économique de la Chine.

Le renforcement de ses capacités et la qualité de sa production scientifique rendent la Chine de plus en plus attractive en matière de recherche. Elle devient ainsi un partenaire essentiel pour répondre aux grands défis scientifiques, socio-économiques et environnementaux (préservation de l'environnement, changement climatique, agriculture durable, vieillissement de la population...).

La France, par la signature le 21 octobre 1978 d'un accord intergouvernemental, suivi de nombreux accords sectoriels et inter-organismes, est l'une des premières nations européennes à avoir engagé une politique de coopération avec la Chine dans le domaine de la science et de la technologie. **Aujourd'hui, cette coopération doit être renforcée et dynamisée ; les acteurs de la recherche française sont invités à s'intéresser à la recherche chinoise qui est en forte progression.**

Concertation – coordination – promotion

Nombre d'acteurs français de la recherche publique (organismes, établissements d'enseignement supérieur et de recherche) ou privée (pôles de compétitivité, entreprises) sont déjà présents en Chine. Ils sont invités à coopérer ensemble et à se concerter afin que l'action de la France en Chine soit coordonnée. Elle gagnera ainsi en visibilité et en cohérence. En France, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'attachera à réunir régulièrement les acteurs publics de la coopération scientifique et technologique franco-chinoise (ministères, alliances, agences) pour renforcer la coordination des actions et faire bénéficier chacun d'entre eux du partage d'expériences des uns et des autres.

Les opérateurs de la recherche française (organismes, universités, grandes écoles) et les entreprises sont invités à exploiter toutes les potentialités du territoire chinois et à ne pas se concentrer uniquement sur les pôles de Pékin et Shanghai.

Programmation – financement

Les Alliances, qui ont pour objectifs d'accroître la performance, la visibilité, le rayonnement international et de valoriser la recherche française dans leur domaine, prendront en compte les recommandations – thématiques, mais aussi transversales - du plan d'orientation stratégique dans leurs feuilles de route respectives.

Les différents programmes français de financement, du financement de la mobilité au financement de projets seront mis en cohérence et pérennisés au service des thématiques identifiées comme prioritaires.

L'Agence nationale de la recherche (ANR) renforcera les programmes conjoints qu'elle a mis en place avec les agences de financement chinoises sur la base de la réciprocité.

Les chercheurs français sont également invités à utiliser les programmes européens (projets collaboratifs du 7^e PCRD, Actions Marie Curie, Conseil européen de la recherche) existants pour collaborer avec leurs partenaires chinois, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche veillant à l'articulation entre action nationale et action européenne au sein du Forum stratégique pour la coopération scientifique et technologique internationale (SFIC).

La France renforcera également sa coopération avec la Chine dans le cadre des programmes multilatéraux lancés par les organisations internationales pour répondre aux défis globaux.

Partenariats

Les acteurs français de la recherche sont invités à bien préparer les coopérations envisagées à tous les niveaux – scientifique, technologique, politique, hiérarchique, juridique, organisationnel, financier, économique etc. et à se rapprocher de personnes ou d'institutions ayant l'expérience de la coopération avec la Chine.

Les entreprises françaises implantées en Chine sont invitées à se rapprocher des structures conjointes de recherche et des filières de formation françaises présentes en Chine, et *vice versa*.

Les entreprises pourraient également renforcer leur positionnement en organisant des événements scientifiques (séminaires, colloques...), en participant à des groupes de travail franco-chinois (thématiques, standardisation...).

Mobilité

La mobilité des chercheurs français en Chine, en particulier des doctorants et post-doctorants, est vivement encouragée :

- Les chercheurs français sont invités à saisir les opportunités offertes par la recherche chinoise et les organes de financement chinois.
- Cette mobilité doit être accompagnée à tous les niveaux (démarches administratives, logement, sensibilisation linguistique et culturelle, valorisation de la mobilité dans le parcours de carrière...) par leur établissement de tutelle.

Il est recommandé aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'encadrer la mobilité des étudiants et chercheurs chinois qu'ils accueillent. L'accueil des chercheurs chinois en France (logement, transports, démarches administratives – visa scientifique, couverture sociale... -, apprentissage du français...) devra être amélioré.

Les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche auraient tout intérêt à organiser un meilleur suivi des chercheurs chinois ayant travaillé dans leurs laboratoires français afin que ceux-ci puissent s'appuyer sur des relais de confiance dans leur coopération avec la Chine.

La France et la Chine ont décidé lors de la commission mixte scientifique et technique du 30 mai 2011 (Paris) de renforcer leur coopération scientifique et technologique sur des sujets qui correspondent aux priorités de la stratégie nationale de recherche et d'innovation :

- développement durable, biodiversité et gestion de l'eau
- chimie et technologies vertes
- énergies
- sciences de la vie dont maladies infectieuses et maladies émergentes
- sciences et technologies de l'information et villes intelligentes
- matériaux avancés.

Des séminaires bilatéraux seront organisés pour chacune de ces thématiques dans les années à venir.